



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du jeudi 10 juillet 2025 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **26**

Date de la convocation :
3 juillet 2025

**Délibération n° DCM25-07-10P21
Ressources humaines – Modification du tableau des
emplois**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Jean-Marie Sabatier, *Premier Adjoint, Président de la séance,*

M. Georges Elnecave, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, M. Patrick Javourey, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, M. Stéphane Garcia, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, M. Jean Garcia, M. Franck Rugani, M. Salvador Ruiz, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Gérard Bessière, Mme Isabelle Le Goff, Mme Louise Jaber, Mme Marie Passieux, Mme Paquita Médiani, Mme Claude Blaho-Poncé, Mme Claudine Soulairac, M. Laurent Dô et M. Michel Vullierme

Procurations :

M. Gérard Bessière à M. Jean-Marie Sabatier

Mme Isabelle Le Goff à M. J-F Faustin

Mme Louise Jaber à M. Georges Elnecave

Mme Marie Passieux à M. Franck Rugani

Mme Claudine Soulairac à M. Salvador Ruiz

M. Laurent Dô à M. Patrick Javourey

Rapporteur : M. Jean-François Faustin

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois des collectivités territoriales sont créés par délibération de l'organe délibérant.

Afin d'assurer la continuité et la qualité du service périscolaire, la Commune s'appuie actuellement sur deux agents titulaires d'un contrat à durée indéterminée relevant de l'Éducation nationale, intervenant en qualité d'accompagnants des élèves en situation de handicap.

Dans le cadre d'une activité accessoire, ces agents occupent également des postes d'adjoints d'animation contractuels à temps non complet au sein de la collectivité, pour une quotité hebdomadaire de 9,45 heures. Ces contrats sont renouvelés chaque année scolaire.

Compte tenu de leur engagement constant, tant sur le plan opérationnel que relationnel, et dans une volonté de pérenniser leur fonction, il est proposé de les recruter à compter du 1^{er} septembre 2025, par contrat à durée indéterminée sur le grade d'adjoint d'animation, pour une quotité hebdomadaire de 9,45 heures.

Par ailleurs, l'Ecole municipale de musique connaît un accroissement d'activité dans la section « Cours de saxophone ». Afin de répondre à ce besoin temporaire, il est envisagé de recruter un assistant d'enseignement artistique à temps non complet, chargé d'assurer l'enseignement du saxophone. Ce recrutement prendrait la forme d'un contrat d'un an, avec une quotité hebdomadaire de 10,5 heures.

Enfin, un agent communal titulaire, assurant la direction des services éducation et sport, a été inscrit sur la liste d'aptitude du grade d'attaché territorial au titre de la promotion interne de l'exercice 2025.

Il est donc envisagé de créer un poste d'attaché territorial au tableau des emplois pour permettre sa nomination.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de modifier le tableau des emplois, comme indiqué en annexe, en procédant à la création :
- de deux postes d'adjoint d'animation à temps non complet (9,45 h hebdomadaires) sous contrat à durée indéterminée,
- d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (10,5 h hebdomadaires) sous contrat à durée déterminée pour une durée d'un an,
- d'un poste d'attaché territorial à temps complet
- d'autoriser M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte ou document se rapportant à l'objet de la présente délibération.

Ce point a reçu un avis favorable unanime de la commission ressources et moyens réunie le 24 juin 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

avec 20 voix POUR et 6 voix CONTRE (Mme H. Cinési, M. S. Garcia, M. P. Javourey. M. L. Dô représenté par M. P. Javourey, M. S. Ruiz, Mme C. Soulairac représentée par M. S. Ruiz)

DECIDE de modifier le tableau des emplois, comme indiqué en annexe, en procédant à la création :

- de deux postes d'adjoint d'animation à temps non complet (9,45 h hebdomadaires) sous contrat à durée indéterminée,
- d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (10,5 h hebdomadaires) sous contrat à durée déterminée pour une durée d'un an,
- d'un poste d'attaché territorial à temps complet,

AUTORISE M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte ou document se rapportant à l'objet de la présente délibération.

Secrétaire de séance,



Michaël DELTOUR

Premier Adjoint et président de séance,



Jean-Marie SABATIER